

12.4.2023

A9-2023/29

Amendement 29

Janusz Lewandowski, rapporteur
au nom du groupe PPE

Rapport

Janusz Lewandowski

Orientations pour le budget 2024 – Section III
(2022/2184(BUI))

A9-0124/2023

Proposition de résolution

Paragraphe 48

Proposition de résolution

48. *est vivement préoccupé par l'interprétation donnée par certains États membres aux conclusions du Conseil européen du 9 février 2023, en particulier à leur paragraphe 23; souligne que l'autorité budgétaire de l'Union est fermement opposée à l'utilisation de tout financement de l'Union pour la construction de clôtures ou de murs aux frontières extérieures de l'Union et espère que la Commission continuera à refuser tout financement de ce type aujourd'hui et à l'avenir;*

Amendement

48. *souligne l'importance d'un contrôle efficace des frontières extérieures de l'Union et condamne fermement les tentatives d'instrumentalisation des migrants, notamment dans le cadre d'actions hybrides de déstabilisation; salue les conclusions du Conseil européen du 9 février 2023, en particulier leur paragraphe 23 qui invitent la Commission à mobiliser immédiatement des fonds et des moyens importants de l'Union pour aider les États membres à renforcer les capacités et les infrastructures de protection des frontières, les moyens de surveillance, notamment la surveillance aérienne et les équipements; rappelle que les droits fondamentaux des migrants doivent être respectés;*

Or. en